

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21551**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Arts du Spectacle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Haute Bretagne Rennes II	Président de l'université de Rennes II, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

133 Musique, arts du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- conception et réalisation de programmes culturels,
 - communication et relation avec le publics,
 - gestion de programmation d'équipements culturels,
 - production et création audiovisuelles et multimédia,
 - presse culturelle,
 - enseignement et formation,
 - préparation aux concours des écoles supérieures professionnelles.
-
- Mobiliser une culture générale artistique et les principales méthodes pour étudier les arts du spectacle
 - Identifier les principales pratiques passées et contemporaines : évolution des formes et des genres, architecture des lieux de spectacle, décors, mise en scène, répertoire, interprètes, publics et critiques
 - Mobiliser une réflexion théorique et critique portant sur les arts du spectacle (littérature, esthétique, philosophie de l'art, histoire de l'art, sociologie de l'art, anthropologie, psychanalyse...) pour définir des problématiques d'étude des créations
 - Utiliser des méthodes de regard et d'écoute adaptées au travail de description, de commentaire et d'analyse
 - Disposer d'une expérience collective de création
 - Se servir de la terminologie descriptive et critique développée en France et à l'étranger pour commenter les arts du spectacle
 - Repérer l'organisation institutionnelle, administrative et associative des arts du spectacle en France et à l'étranger

Compétences professionnelles après un complément de formation spécifique

Programmation d'espaces culturels.

Organisation de festivals ou d'événements culturels.

Communication.

Relations publiques.

Administration d'entreprises culturelles, de compagnies ou de lieux de diffusion.

Animation culturelle.

Compétences journalistiques liées au secteur culturel.

Compétences en production théâtrale et audiovisuelle.

Compétences techniques : cadrage, régie...

Réalisation de documents audiovisuels.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les principaux secteurs d'activités visés sont l'administration culturelle (théâtres, compagnies...) et les professions associées (conception et réalisation de programmes, gestion et programmation d'équipements culturels dépendant des collectivités ou des associations), la production et la création audiovisuelle et multimédia, la presse culturelle, l'enseignement et la formation.

Chargé(e)s de programmation, d'administration, de production

enseignant

journaliste

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques

E1103 : Communication

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

L1304 : Réalisation cinématographique et audiovisuelle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La licence se déroule sur 6 semestres (S1 à S6), soit 3 années, appelées L1, L2 et L3. L'étudiant obtient sa licence dès lors qu'il valide 180 crédits ECTS (30 par semestre). Voici le détail des enseignements de la 3ème année de licence :

Semestre 5

UEF Fondamentaux discipline principale - 16h-17h / ECTS : 22

UEF1 / ECTS : 8 :

- Etudes théâtrales : Théâtre, histoire et société 5 (2h CM) - Analyse 3 (2h CM) - Theatre et cinema : confluences (3h TD)
- Etudes ciné : Historiographies du cinéma 1 (2h CM) - Analyse de films 1 (2h CM) - Aspects du cinema contemporain (2h CM)

UEF2 / ECTS : 8

- Etudes théâtrales : Droit, économie et sociologie du théâtre 3 (2h CM) - Approches de la scène contemporaine 3 (2h TD)- Esthétique et dramaturgie 2 (2h CM)
- Etudes ciné : Théories du cinéma 1(2h CM) - Sociologie des métiers du cinéma (2h TD) - Spécialité 1, à choisir parmi 3 enseignements (3h TD)

UEF3 / ECTS : 6

- Etudes théâtrales : Ecriture et de dramaturgie (2h TD) - Le corps en jeu : l'esthétique du clown et du mime ou la danse contemporaine (2h TD)
- Etudes ciné : Pratiques et théories 3 (1h TD) - Atelier 3 (2h TD)

UEP Parcours - 4h / ECTS : 5

UEL Langue / ECTS : 3

au choix : langue en continuation (2h) ou en initiation (3h) ou Ateliers de pratiques artistiques

LV2 facultative - 2h / Sport facultatif - 2h

Semestre 6

UEF Fondamentaux discipline principale - 15h-16h / ECTS : 22

UEF4 / ECTS : 8

- Etudes théâtrales : Théâtre, histoire et société 6 (2h CM) - Analyse 4 (2h CM)
- Etudes ciné : Historiographies du cinéma 2 (2h CM) - Analyse de films 2 (2h CM) - Musique et cinema (2h CM)

UEF5 / ECTS : 8

- Etudes théâtrales : Droit, économie et sociologie du théâtre 4 (2h CM) - Esthétique et dramaturgie 3 (2h CM)
- Etudes ciné : Théories du cinéma 2 (2h CM) - Science et cinéma (2h TD) - Spécialité 2, à choisir parmi 3 enseignements (3h TD)

UEF6 / ECTS : 6

- Etudes théâtrales : Approche de la scène contemporaine 4 au choix : scénographie 4, administration théâtre vivant 4 (2h TD) - Atelier de pratique théâtrale (5h TD)
- Etudes ciné : Pratiques et théories 4 (1h TD) - Atelier 4 (2h TD)

UEP Parcours - 4h / ECTS : 5

UEO Enseignements optionnels / ECTS : 3

au choix : langue en continuation (2h) ou en initiation (3h) ou Ateliers de pratiques artistiques ou Validation expérience étudiante

Méthodologie documentaire (2h par semestre)

LV2 facultative - 2h / Sport facultatif - 2h

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels)
En contrat de professionnalisation	X	Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels)
Par candidature individuelle	X	Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels)
Par expérience dispositif VAE	X	Jury VAE : Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté 20080553 du 15/06/12

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2013-756 du 19/08/2013 articles R613-33 à 613-37

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

L'observatoire des parcours étudiants et de l'insertion professionnelle de l'université Rennes 2 diffuse les statistiques sur le site Internet de l'université Rennes 2 :

<http://www.univ-rennes2.fr/suio-ip/que-deviennent-etudiants-rennes-2>

Autres sources d'information :

www.univ-rennes2.fr

<http://www.uhb.fr/index.jsp>

Lieu(x) de certification :

Université Rennes 2

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Rennes 2, Rennes

Historique de la certification :

Diplôme créé en 1994.